



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

défense : structures administratives

Question écrite n° 10933

## Texte de la question

M. Olivier de Chazeaux appelle l'attention de M. le ministre de la défense sur la situation des personnels du service de la qualité de la direction des programmes et méthodes d'acquisition de la qualité de la délégation générale pour l'armement. En effet, ces personnels sont particulièrement inquiets des projets de réorganisation de ce service. Plus particulièrement, il fait ici référence au projet de libération des locaux du siège parisien du service de qualité avant le mois de juillet 1998. Ce déménagement est ressenti par une large partie du personnel comme un coup de force et plus encore comme un manque de considération évident à leur égard. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles sont ses intentions à ce sujet et si les aspirations des personnels ont bien été prises en considération dans cette affaire.

## Texte de la réponse

Le service de la qualité est une entité importante de la direction des programmes, des méthodes d'acquisition et de la qualité, au sein de la délégation générale pour l'armement. Des objectifs ambitieux d'adaptation de ses effectifs et de ses implantations ont été fixés à ce service, qui mène activement les actions correspondantes. Les personnels ont été associés à la préparation de ces actions et leurs représentants ont été informés des décisions prises lors d'une commission d'information et de concertation du personnel civil, qui s'est tenue le 30 septembre 1997. Au cours de cette réunion, le problème particulier de l'implantation du siège de la direction régionale d'Ile-de-France avait été évoqué. A cette date, le maintien du service de la qualité dans la caserne Bessières était encore incertain, comme l'avait confirmé le délégué général pour l'armement aux représentants des personnels, le 15 décembre 1997. C'est au début de l'année 1998 que la situation a évolué, les locaux de la caserne Bessières pouvant convenir à l'installation de services relevant du ministère de l'intérieur. Ainsi, la décision de principe a été prise d'affecter cette caserne au ministère de l'intérieur. Le relogement des personnels du service de la qualité est actuellement étudié sous ses différents aspects : techniques, financiers, administratifs et sociaux. A ce stade de l'étude, il ne peut être préjugé de la solution qui sera retenue, mais il est certain que le déménagement des personnels du service de la qualité n'aura pas lieu au mois de juillet 1998.

## Données clés

**Auteur :** [M. Olivier de Chazeaux](#)

**Circonscription :** Hauts-de-Seine (5<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 10933

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** défense

**Ministère attributaire :** défense

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 mars 1998, page 1120

**Réponse publiée le** : 4 mai 1998, page 2491